

sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Un règlement de copropriété contenant état descriptif de division a été établi aux termes d'un acte reçu par Maître François GERAUDIE, Notaire à Marseille, le 7 août 2006, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité Foncière de Marseille 4, le 29 septembre 2006 sous les références volume 2006 P n° 4702.

OCCUPATION DU BIEN : Les lieux sont loués.

PROCEDURE :

La présente vente aux enchères est poursuivie à LA REQUETE DE :

Le **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, SA à conseil

d'administration au capital de 124.821.566 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 379 502 644, dont le siège social est 26/28, rue de Madrid, 75008 PARIS, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE (CIF MED) par suite de la réalisation de la fusion au 1er décembre 2015 par voie d'absorption de la société CIF MED, laquelle venait elle-même aux droits de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE (RCS Marseille 391 799 764) par suite de la fusion absorption approuvée suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009, prise en la personne de son représentant légal en exercice.

CLAUSES ET CONDITIONS :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille où il peut être consulté.

Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix.

Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de Marseille et la consignation entre ses mains d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de de 3.000 euros à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements s'adresser à :

- Maître Grégoire LUGAGNE DELPON, Avocat associé de la SELARL NORDJURIS MARSEILLE, 10, boulevard Théodore-Thurner - 13006 MARSEILLE, Tél. : 04.84.25.50.90, www.nordjuris.fr
- consulter le cahier des conditions de vente au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais Monthyon, place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30.

Grégoire LUGAGNE DELPON

SELARL NORDJURIS MARSEILLE
Maître Grégoire LUGAGNE DELPON

10, boulevard Théodore-Thurner
13006 MARSEILLE
Tél. : 04.84.25.50.90

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT DE TYPE T3, d'une superficie de **64,92 m²**, au 2^{ème} étage dans le bâtiment B, escalier B (**lot n° 42**) et **UN EMPLACEMENT DE PARKING** portant le n° 35 bâtiment AB, en sous-sol escaliers A et B (**lot n° 83**),
Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé « Le Clos des Akènes » sis à MARSEILLE (13013), 26, allée de la Demande.

MISE A PRIX : 80.000 EUROS
(quatre-vingt mille euros)

Visite le Mercredi 26 Juin 2019 de 11 h à 12 h,
par la SCP MAROT - CANIGGIA, Huissiers de justice à Marseille.

L'ADJUDICATION EST FIXEE AU JEUDI 4 JUILLET 2019 à 9 h 30 du matin,
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, siégeant Palais Monthyon - Salle Borély, place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION :

Dans un ensemble en copropriété dénommé « Le Clos des Akènes », sis à MARSEILLE (13013), 26, allée de la Demande, cadastré section 887 H n° 39, 41 et 131, pour une contenance totale de 0 ha 7 a 4 ca.

LE LOT N° 42 : dans le bâtiment B, escalier B, au 2ème étage, un appartement de type 3 portant le n° B26, comprenant : un hall avec placard, une cui-

sine, un salon-séjour ouvrant sur une terrasse, un dégagement avec placard, un WC, une salle de bains et deux chambres,
Avec les 203/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

LE LOT N° 83 : dans le bâtiment A-B, escalier A et B au sous-sol, un emplacement de parking portant le n° 35, Et les 9/10.000èmes de la propriété du